

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**25 avril 2023**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **25 avril 2023 à 8 h**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

**Sont présents :** M. Luc Brisebois, maire  
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4  
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6  
Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7  
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

**Absences :** M. Tyler Cook, conseiller du district 1  
Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2  
Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3  
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5

Étaient également présentes : la greffière, la directrice générale et la directrice du Service de l'urbanisme.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
5. Règlement (2023)-100-42 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement aux limites de l'affectation Centre-ville (CV) et de l'affectation industrielle (IN) du périmètre urbain du Centre-ville - avis de motion
6. Règlement (2023)-102-72 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à la zone IN-322 - avis de motion
7. Règlement (2023)-102-72 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à la zone IN-322 - adoption du second projet de règlement
8. Règlement (2023)-103-21 modifiant le règlement (2008)-103 concernant le lotissement relativement à l'exigence de contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels pour la zone IN-322 - avis de motion
9. Règlement (2023)-105-7 modifiant le règlement (2008)-105 sur les plans d'aménagement d'ensemble relativement au PAE-04 secteur industriel de la route 117 - avis de motion
10. Règlement (2023)-106-28 modifiant le règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement aux limites du secteur 13 - avis de motion
11. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
12. LEVÉE DE LA SÉANCE

\*\*\*\*\*

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale, de la greffière et de la directrice du Service de l'urbanisme; il est 8 h.

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**25 avril 2023**

**2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

**CM23 04 260**

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question n'est posée.

**CM23 04 261**

**5. Règlement (2023)-100-42 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement aux limites de l'affectation Centre-ville (CV) et de l'affectation industrielle (IN) du périmètre urbain du Centre-ville - avis de motion**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Sylvie Vaillancourt à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le *Règlement (2023)-100-42 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement aux limites de l'affectation Centre-ville (CV) et de l'affectation industrielle (IN) du périmètre urbain du Centre-ville*.

**CM23 04 262**

**6. Règlement (2023)-102-72 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à la zone IN-322 - avis de motion**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le *Règlement (2023)-102-72 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à la zone IN-322*.

**CM23 04 263**

**7. Règlement (2023)-102-72 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à la zone IN-322 - adoption du second projet de règlement**

La greffière mentionne qu'il n'y a eu aucune modification depuis l'adoption du projet de règlement.

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'adopter le second projet de *Règlement (2023)-102-72 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à la zone IN-322*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM23 04 264**

**8. Règlement (2023)-103-21 modifiant le règlement (2008)-103 concernant le lotissement relativement à l'exigence de contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels pour la zone IN-322 - avis de motion**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Sylvie Vaillancourt à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le *Règlement (2023)-103-21 modifiant le règlement (2008)-103 concernant le lotissement relativement à*

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**25 avril 2023**

*l'exigence de contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels pour la zone IN-322.*

**CM23 04 265 9. Règlement (2023)-105-7 modifiant le règlement (2008)-105 sur les plans d'aménagement d'ensemble relativement au PAE-04 secteur industriel de la route 117 - avis de motion**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Guylaine Lyras à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le *Règlement (2023)-105-7 modifiant le règlement (2008)-105 sur les plans d'aménagement d'ensemble relativement au PAE-04 secteur industriel de la route 117.*

**CM23 04 266 10. Règlement (2023)-106-28 modifiant le règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement aux limites du secteur 13 - avis de motion**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Sylvie Vaillancourt à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le *Règlement (2023)-106-28 modifiant le règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement aux limites du secteur 13.*

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL**

Aucune question n'est posée.

**CM23 04 267 12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** que la séance soit levée. Il est 8 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire  
Président de la séance

Claudine Fréchette  
Greffière